



ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

<u>Pa</u>	<u>ges</u>
SIGLES	. 6
Rapport d'audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers	7
Bilan au 31 décembre 2022	. 11
Compte de Résultat net au 31 décembre 2022	12
Etat du résultat global au 31 décembre 2022	13
Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2022	14
Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2022	15
Notes annexes aux états financiers	. 16
•Informations sur le bilan et le hors bilan	. 43
•Informations sur le compte de résultat	. 71
• Divers	. 76



SIGLES

AMAO : Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BISIP: Bank of International Settlement Investment Pool

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

BRI : Banque des Règlements Internationaux

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

DMAR : Démarche de MAîtrise des Risques

DTS : Droit de Tirage Spécial

FCFA: Franc de la Communauté Financière Africaine

FMI: Fonds Monétaire International

FCR : Facilité de Crédit Rapide

FEC : Facilité Elargie de Crédit

GIM-UEMOA: Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA

HTC: Held To Collect

HTCS: Held To Collect and Sell

IAS : International Accounting Standards
IFR : Instrument de Financement Rapide

IFRS: International Financial Reporting Standards

MEDC: Mécanisme Elargi De Crédit

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

RAMP: Reserve Advisory Management Program

SAGETIL-UMOA : Système Automatisé de GEstion des TItres et de la Liquidité de l'UMOA

SICA-UEMOA : Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA

SPPI: Solely Payment of Principal and Interests

SBA: Stand-By Arrangement (Accord de Confirmation)

SCF : Standby Credit Facility (Facilité de Crédit de Confirmation)

STAR-UEMOA: Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA

TIE : Taux d'Intérêt Effectif

UCAO : Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest

UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMOA: Union Monétaire Ouest Africaine

VAR: Value At Risk





Racine 22, rue Ramez Bourgi B.P. 545 Dakar Sénégal Tel: +221 33 849 22 22 Fax: +221 33 823 80 32

ey.com

Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Rapport d'audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en sa séance du 21 septembre 2018, nous vous présentons notre rapport d'auditeur indépendant sur les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BCEAO, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat net, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la BCEAO conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le code de l'IESBA. Nous estimons que les





éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Management de la BCEAO. Les autres informations se composent des informations préparées sur une base annuelle par le Management et dont l'objet consiste à fournir aux organes chargés de la gouvernance des informations sur les activités de la BCEAO, ainsi que sur ses résultats financiers et sa situation financière, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers. Ces autres informations ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur indépendant sur ces états. Ces autres informations sont censées être mises à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lecture de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous serons tenus de le signaler.

Responsabilité du management et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Management de la BCEAO est responsable de la préparation des états financiers conformément aux statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est au Management qu'il incombe d'évaluer la capacité de la BCEAO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si le Management a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la BCEAO.





Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la BCEAO.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Management, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.





Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le Commissaire Contrôleur

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Makha SY Associé

Le 24 février 2023



Bilan au 31 décembre 2022

(en millions de FCFA)

		31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	Notes	(1)	(2)	Valeur (1)-(2)	%
ACTIF					
Avoirs en or	6	1 664 391	1 511 502	152 889	10
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	7	984 561	2 714 112	-1 729 551	-64
Avoirs en monnaies étrangères	8	7 381 525	8 694 687	-1 313 162	-15
Créances sur les établissements de crédit	9	9 391 744	6 312 947	3 078 797	49
Créances sur les Trésors Nationaux	10	1 772 795	1 772 795	0	0
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	11	3 311 130	2 970 357	340 773	11
Autres investissements financiers	12	476 653	459 173	17 480	4
Biens immobiliers de placement	13	2 883	2 965	-82	-3
Autres immobilisations	13	502 188	487 573	14 615	3
Autres actifs	14	76 557	108 358	-31 801	-29
TOTAL ACTIF		25 564 427	25 034 469	529 958	2
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Billets et monnaies en circulation	15	11 427 990	10 406 739	1 021 251	10
Comptes créditeurs et dépôts	16	6 562 929	7 287 532	-724 603	-10
Transferts à exécuter	17	664	18 983	-18 319	-97
Engagements en monnaies étrangères	18	8 764	8 960	-196	-2
Engagements envers le Fonds Monétaire International	19	4 013 794	3 875 100	138 694	4
Autres passifs	20	226 753	258 943	-32 190	-12
Provisions pour risques et charges	21	70 873	73 827	-2 954	-4
Réserve de réévaluation des devises	22	99 643	108 703	-9 060	-8
Réserve de réévaluation des instruments financiers	23	50 118	87 327	-37 209	-43
TOTAL PASSIF		22 461 528	22 126 114	335 414	2
Capital et Réserves	24	2 977 593	2 853 040	124 553	4
Résultat net de l'exercice		125 306	55 315	69 991	127
TOTAL CAPITAUX PROPRES		3 102 899	2 908 355	194 544	7
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		25 564 427	25 034 469	529 958	2

Remarque : Se référer à la note 27 qui ventile les éléments d'actif et de passif par échéance. N.B.: Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2022, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.



Compte de Résultat net

Compte de Résultat net au 31 décembre 2022

(en millions de FCFA)

		31/12/2022	31/12/2021	Variati	on
	Notes	(1)	(2)	Valeur (1)-(2)	%
Produits d'intérêts		247 504	187 264	60 240	32
Charges d'intérêts		95 236	68 984	26 252	38
Résultat net d'intérêts (a)	30	152 268	118 280	33 988	29
Dividendes (b)		123	90	33	37
Produits de commissions		106 152	87 412	18 740	21
Charges de commissions		2 547	915	1 632	178
Résultat net des commissions (c)		103 605	86 497	17 108	20
Produits sur opérations de change		796 833	364 521	432 312	119
Charges sur opérations de change		785 678	348 139	437 539	126
Résultat net de change (d)	31	11 155	16 382	-5 227	-32
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises (e)	31	22 037	0	22 037	-
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des instruments financiers (f)	30	37 209	12 687	24 522	193
Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f)		326 397	233 936	92 461	40
Autres produits ordinaires	32	9 694	9 655	39	0
Total des produits nets		336 091	243 591	92 500	38
Entretien de la circulation fiduciaire	33	51 092	50 040	1 052	2
Frais généraux	34	129 245	118 741	10 504	9
Autres charges ordinaires	35	111	4	107	2675
Dotations nettes aux amortissements & provisions	36	30 337	19 491	10 846	56
Charges d'exploitation générale		210 785	188 276	22 509	12
Résultat net de l'exercice		125 306	55 315	69 991	127

N.B.: Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2022, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.



Etat du résultat global

Etat du résultat global au 31 décembre 2022

(en millions de FCFA)

				Variati	on
		31/12/22	31/12/21	Valeur	%
	Notes	(1)	(2)	(1)-(2)	
Résultat net de l'exercice (1)		125 306	55 315	69 991	127
Autres éléments du résultat global (2)		116 216	94 266	21 950	23
Eléments imputés qui ne seront pas reclassés					
ultérieurement en résultat		116 216	94 266	21 950	23
Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	6	96 437	64 096	32 341	50
Plus-values de réévaluation des immobilisations	24	0	0	0	-
Ecarts actuariels au titre des prestations définies	21	2 299	2 339	-40	-2
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	12	17 480	27 831	-10 351	-37
Eléments pouvant donner lieu à reclassification en résultat		o	o	o	-
Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global		0	0	0	ا۔
Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie		o	0	0	-
Résultat global de l'exercice (1) + (2)		241 522	149 581	91 941	61

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2022, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.



Etat de variation des capitaux propres

Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2022

(en millions de FCFA)

	_					
					Gains ou pertes	
					résultant de	
					l'évaluation à la	
					juste valeur par	
		Réserves			le biais des	
		statutaire		Revenus/	autres éléments	Total des
		et	Autres	Résultats	du résultat	capitaux
	Capital	générale	réserves	accumulés	global	propres
Solde des capitaux propres au 1er janvier 2021	134 120	371 916	560 927	69 238	1 662 004	2 798 205
Résultat				55 315		55 315
Affectation en réserves			29 807	-69 238		-39 431
Prélèvements						0
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	94 266	94 266
- Gains ou pertes latents des actifs financiers	ľ			•	34 200	34 200
évalués à la juste valeur par le résultat global						0
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs						
en or					64 096	64 096
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de						
trésorerie						0
- Plus-value de réévaluation des immobilisations						0
- Ecarts actuariels au titre des prestations définies					2 339	2 339
- Variation de juste valeur des instruments de						
capitaux propres évalués à la juste valeur par les					27 831	27 831
autres éléments du résultat global						
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2021	134 120	371 916	590 734	55 315	1 756 270	2 908 355
Effet des changements de méthodes comptables						
Solde des capitaux propres au 1er janvier 2022	134 120	371 916	590 734	55 315	1 756 270	2 908 355
Résultat				125 306		125 306
Affectation en réserves			8 337	-55 315		-46 978
Prélèvements						0
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	116 216	116 216
- Gains ou pertes latents des actifs financiers						
évalués à la juste valeur par le résultat global						0
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs						
en or					96 437	96 437
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de						
trésorerie						0
- Plus-value de réévaluation des immobilisations					2 299	2 299
- Ecarts actuariels au titre des prestations définies - Variation de juste valeur des instruments de					2 299	2 233
capitaux propres évalués à la juste valeur par les						
autres éléments du résultat global					17 480	17 480
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2022	134 120	371 916	599 071	125 306	1 872 486	3 102 899

<u>N.B.</u>: Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2022, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.



Etat des flux de trésorerie

Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2022

(En millions de FCFA)

	(En millions de F	CFA)
Libellés	31/12/22	31/12/21
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	125 306	55 315
+ Dotations aux amortissements	20 963	16 650
+ Dotations aux provisions	9 900	10 572
+/- Autres mouvements	-9 325	-6 892
- Reprises de provisions	-526	-7 731
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-1 551	-11
- Dividendes perçus	-123	-90
Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)	144 644	67 813
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	-4 016 437	-4 462 808
Créances sur les établissements de crédit	-3 078 797	-513 592
Créances sur les Trésors Nationaux	0	-1 289 188
Autres créances d'exploitation (*)	-937 640	-2 660 028
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation et des réserves de		0.000.074
réévaluation des avoirs en or, des devises et des instruments financiers (c)	283 330	2 620 674
Billets & monnaies émis	1 021 251	1 190 984
Comptes courants et dépôts	-724 603	1 339 281
Transferts à exécuter	-18 319	15 683
Autres dettes d'exploitation	-32 190	23 317
Sous-total	246 139	2 569 265
Réserve de réévaluation des avoirs en Or	96 437	64 096
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises	-22 037	0
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des instruments financiers	-37 209	-12 687
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	-3 588 463	-1 774 321
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
- Acquisition d'autres immobilisations	-35 496	-9 727
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	1 551	11
+ Dividendes reçus	123	90
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-33 822	-9 626
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
- Dividendes distribués	-28 000	-32 000
- Autres affectations résultat exercice précédent	-6 000	-1 000
± Opérations pour compte des Trésors Nationaux	-340 773	-18 060
± Engagements à long terme	138 498	1 401 813
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	-236 275	1 350 753
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	-3 858 560	-433 194
- variation nette de tresorerie (+) - (11213)	-5 050 500	-433 194
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	8 929 975	9 363 169
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	5 071 415	8 929 975
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	31/12/22	31/12/21
Avoirs en or	1 664 391	1 511 502
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	984 561	2 714 112
Avoirs en monnaies étrangères (**)	2 422 463	4 704 361
Total	5 071 415	8 929 975

^(*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

N.B.: Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2022, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.



^(**) Cf. Notes 27 (partie des avoirs en monnaies étrangères de moins d'un mois)

Note 1 - Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes de l'UMOA comprennent la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres, la Commission Bancaire, le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.

La Conférence des Chefs d'Etat constitue l'autorité suprême de l'Union. Elle décide de l'adhésion de nouveaux membres, et prend toutes les décisions sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil des Ministres. Le Conseil des Ministres arrête, à l'unanimité, les décisions dans les matières dévolues à sa compétence par les dispositions du Traité de l'UMOA et celles des Statuts de la BCEAO, ainsi que toutes celles que les Gouvernements des Etats membres conviendraient de soumettre à son examen ou de remettre à sa décision.

La gouvernance de la Banque Centrale est assurée par le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Quant aux opérations de la BCEAO, elles se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements ainsi qu'aux collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.



Elle peut, également, prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit (8) Agences Principales, et quinze (15) Agences Auxiliaires et un Centre de Traitement Fiduciaire.

Ce réseau comprend également une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 – Résumé des principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2022

Les états financiers de la BCEAO satisfont aux dispositions des Statuts de la BCEAO en matière de comptabilité et d'informations à fournir. A cet égard, ils sont élaborés sur la base des normes comptables internationales d'information financière (IFRS) et des règles spécifiques à la Banque Centrale.

Les règles spécifiques portent sur l'existence d'une réserve de réévaluation des devises et d'une réserve de réévaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur, en vue de soustraire, en cas de besoin, de la performance de l'exercice les effets de l'évolution défavorable des cours des devises et des valeurs de marché des instruments financiers concernés (Cf. note 2.26).

Du fait de leur mode de fonctionnement, la réserve de réévaluation des devises et celle des instruments financiers sont classées dans le passif du bilan. Ce traitement constitue une spécificité de la BCEAO par rapport aux exigences de classification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les éléments d'actif et de passif sont présentés, respectivement par ordre de liquidité décroissante et d'exigibilité décroissante. Une analyse des éléments courants (échéance de 12 mois au plus à partir de la clôture de l'exercice) ainsi que des actifs et passifs non courants (échéance de plus de 12 mois après la date de clôture) est présentée à la note 27.



2.2- IFRS nouvelles et révisées, en vigueur à compter du 1er janvier 2022

- Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »

Les amendements visés apportent des précisions sur les coûts à retenir pour déterminer le coût d'exécution d'un contrat notamment en cas de contrat déficitaire.

Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la Banque Centrale.

- Améliorations annuelles des IFRS - cycle 2018-2020

Il s'agit de modifications mineures apportées à :

- IFRS 1 « Première application des normes internationales d'information financière » relatives aux exemptions dont peut se prévaloir une filiale en tant que nouvel adoptant des IFRS :
- IFRS 9 « Instruments financiers » précisant le traitement à apporter aux honoraires versés et reçus dans le cadre de la décomptabilisation d'un passif financier;
- IAS 41 « Agriculture » portant sur l'exclusion des flux liés aux impôts dans les évaluations de la juste valeur.

Elles n'ont pas d'incidences sur les états financiers de la BCEAO.

Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles »

Dans la pratique, il est ressorti que préalablement à son exploitation, des biens peuvent être produits par une immobilisation corporelle, notamment les échantillons produits pendant les tests de fonctionnement de cet actif. Les amendements apportés précisent le traitement comptable à apporter à ces éléments produits.

Ces modifications sont sans impact pour la Banque.

- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

Les amendements apportés à cette norme concernent :

- la suppression d'une référence à une ancienne version du cadre conceptuel ;
- une exception à son principe de comptabilisation des actifs et passifs éventuels pour identifier les obligations qu'un acquéreur aurait assumé lors d'un regroupement d'entreprises;
- l'ajout d'une mention explicite pour informer qu'un acquéreur ne devrait pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Ces amendements sont sans effet sur la comptabilité de la BCEAO.



2.3- IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

IFRS 17: « Contrats d'assurance » (1er janvier 2023)

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui revêtait depuis 2004 un caractère transitoire et permettait de comptabiliser les contrats d'assurance en appliquant les normes comptables locales. Les contrats d'assurance combinent les caractéristiques d'un instrument financier et d'un contrat de service.

La nouvelle norme, révisée en 2020, demande une présentation des résultats sur les services d'assurance (incluant la présentation des revenus d'assurance) séparée de celle des produits et charges financiers des contrats d'assurance. Elle offre également un choix de méthodes comptables pour reconnaître tous les produits et charges financiers des contrats d'assurance en résultat ou pour en reconnaître certains parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Cette norme sera sans effet pour la Banque.

Amendements à IFRS 4 « Contrats d'assurance » (1er janvier 2023)

La modification porte sur le report de la date limite de l'exemption temporaire d'application de IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » plutôt que IFRS 9 « Instruments financiers » accordée aux assureurs.

Elle sera sans effet pour l'Institution.

Amendements à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » (1^{er} janvier 2023)

Il a été visé, à travers ces modifications, de faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables.

A termes, leur application n'aura pas d'incidences majeures sur les comptes de la BCEAO.

Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » (1^{er} janvier 2023)

Les amendements portent sur le traitement de l'impôt différé rattaché à des actifs et à des passifs issus d'une même transaction. Précisément, ils réduisent le champ d'application de l'exemption offerte par IAS 12 « Impôts sur le résultat » de ne pas comptabiliser d'impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif.

Ils seront sans effet pour la BCEAO.

Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » (1er janvier 2024)

Il s'agit des précisions apportées au titre du classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants.



En plus, les modifications concernent les passifs non courants assortis de clauses restrictives. En effet, l'entité peut classer les passifs découlant de contrats d'emprunt en tant que passifs non courants si son droit de différer le règlement de ces passifs dépend du respect de clauses restrictives dans les douze (12) mois suivant la date de clôture. A cet égard, des informations sont requises dans les états financiers aux fins de permettre d'apprécier le risque que les passifs visés deviennent plutôt exigibles dans les douze (12) mois suivant la date de clôture.

La mise en œuvre de ces modifications sera sans impact pour la Banque, d'une part, qui présente son bilan selon le critère de liquidité et d'exigibilité, et d'autre part, en l'absence de clauses restrictives adossées à ses engagements. Cette situation sera appréciée à la fin de chaque exercice comptable, à compter de la date d'entrée en vigueur des amendements.

- Amendements à IFRS 16 « Contrats de location » (1^{er} janvier 2024)

Les modifications apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail, en particulier celles incluant des loyers variables.

Elles seront sans effet sur les comptes de la Banque.

2.4- Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.5- Méthode d'évaluation

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une monnaie autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.7).

La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la BCEAO s'effectue au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises) qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Les terrains et constructions sont réévalués à dire d'expert selon une périodicité de cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand le Management estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative sur ces actifs, la Banque procède à leur réévaluation.

La juste valeur se définit comme « Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ». A cet égard, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les valeurs de marché référencées sur les marchés actifs et liquides.



Un instrument financier coté est considéré comme l'étant sur un « marché actif » s'il s'agit d'un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue l'information sur le prix.

Conformément à IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les trois (3) niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1: cours, à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, appliqués pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : soit le cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires, soit le cours sur des marchés non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires, soit toutes les autres techniques dont les données d'entrées sont basées sur des informations observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif sur le marché.

Niveau 3 : techniques d'évaluation de la juste valeur dont les données d'entrées ne sont pas observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Le tableau, ci-après, classe les éléments d'actif et de passif de la BCEAO comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 selon les trois (3) niveaux définis ci-dessus.

(En millions de FCFA)

	Niveau 1		Niveau 2 Nivea		au 3	To	tal	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Avoirs en or	1 664 391	1 511 502					1 664 391	1 511 502
Avoirs sur le FMI	984 561	2714112					984 561	2 714 112
Avoirs en monnaies étrangères	2 405 146	5 208 426					2 405 146	5 208 426
Autres investissements financiers					476 653	459 173	476 653	459 173
Immobilisations (Terrains et								
constructions)					414 422	423 545	414 422	423 545
Montant total des éléments d'actif								
évalués à la juste valeur	5 054 098	9 434 040	0	0	891 075	882 718	5 945 173	10 316 758
Engagements en monnaies								
étrangères	55	91	0	0	0	0	55	91
Engagements envers le FMI	2 030 375	1 996 391	0	0	0	0	2 030 375	1 996 391
Montant total des éléments de								
passif évalués à la juste valeur	2 030 430	1 996 482	0	0	0	0	2 030 430	1 996 482

Les actifs et passifs dont les valeurs sont basées sur des cours de marché actif, et qui sont par conséquent classés au niveau 1, comprennent les avoirs en or (Note 6), les avoirs sur le FMI (Note 7), les avoirs en devises auprès des correspondants, exceptés les actifs évalués au coût amorti (Note 8) et les engagements envers les correspondants et le FMI, non compris les dettes et emprunts divers (Notes 18 et 19).

Concernant le niveau 2, les données d'entrées ne sont pas directement observables mais évaluées sur la base des cours de marché. Aucun poste d'actif ou de passif n'est classifié à ce niveau.

La juste valeur de terrains et constructions, évaluée périodiquement, est déterminée conformément aux techniques correspondant au niveau 3.

En effet, en l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts évaluateurs est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par recomposition pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en œuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Par ailleurs, les autres investissements financiers qui portent exclusivement sur des titres de participation (cf. Note 12) sont évalués sur la base de la valeur mathématique des entités concernées, que la BCEAO considère comme la juste valeur de niveau 3, comme expliqué à la Note 2.16. La BCEAO a retenu l'option irrévocable offerte par la norme IFRS 9 de la comptabilisation de ces instruments de capitaux propres à la juste valeur par les capitaux propres. La Banque considère que la juste valeur des titres de participation de sociétés en liquidation est nulle.

2.6- Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercice comptable, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.7- Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. Les gains ou pertes de change sur les transactions sont constatés, au fur et à mesure, en compte de résultat. Par ailleurs, en fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours fixing de change en vigueur. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans le compte de résultat, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de



règlement - livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

2.8- Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités, annexé au Traité de l'UMOA.

2.9- Avoirs en or

En l'absence d'une norme IFRS spécifique au traitement des avoirs en or et conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la BCEAO a retenu de comptabiliser ses avoirs en or, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Par ailleurs, le stock d'or détenu est évalué mensuellement sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat.

2.10- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par des conventions signées avec les Etats membres de l'UMOA1. Conformément à ces accords, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est, en outre, dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 13, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales dispositions financières sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS, destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA, sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrevaleur en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :

Convention du 24 septembre 1981 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI des Etats membres de l'UMOA, signée avec les Etats du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Convention du 07 juin 1984 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat du Mali.

Convention du 24 août 2001 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat de Guinée-Bissau.

- les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie;
- les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance;
- les tirages dont l'objet est de suppléer des baisses de recettes de l'Etat ;
- les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les achats dont la contrepartie en francs CFA n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que le montant du principal à rembourser.
- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.
- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaleur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

Sur cette base, les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences de change entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de résultat.

Les fonds versés aux Trésors Nationaux par la BCEAO sont remboursés à cette dernière conformément au calendrier d'amortissement prévu par le FMI pour chaque tirage. Par ailleurs, ces créances donnent lieu au paiement d'intérêts en faveur de la BCEAO, à compter de la date et en fonction du taux d'intérêt indiqués par le FMI.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en FCFA (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de résultat.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au



compte de résultat, en contrepartie de comptes d'ajustement, conformément aux dispositions de l'Article V Section 11 des Statuts du FMI.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations mensuelles sont portées au compte de résultat.

2.11- Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont détenues dans des comptes à vue, des comptes à terme et sont également investis dans des portefeuilles de titres en devises.

2.12- Portefeuille de titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont classifiés en trois (3) catégories, ci-après, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique de gestion retenu par la Banque.

Actifs financiers évalués coût amorti avec taux d'intérêt effectif

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision de les garder jusqu'à l'échéance. Il s'agit du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro, des Etats-Unis et, plus généralement, de pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ainsi que d'agences et institutions financières internationales. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués coût amorti font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en compte de résultat.

Actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres

Ce sont des actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale opte pour un modèle de gestion visant à percevoir les flux de trésorerie contractuels des instruments et à les vendre éventuellement. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat. Les actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en capitaux propres.



Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Cette catégorie regroupe, par défaut, les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (2) catégories ci-dessus visées.

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées. Il s'agit du portefeuille de transaction et des parts de fonds communs de placement gérées par des Institutions financières internationales (Banque des Règlements Internationaux et Banque Mondiale).

Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat.

2.13- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres évalués au coût amorti arrivant à maturité dans plus d'un (+1) mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

La trésorerie en devises fait l'objet de réévaluation à la fin de chaque période.

La variation de juste valeur est immédiatement constatée en résultat sous forme de gains ou de pertes de réévaluation (Cf. Notes 30 et 31).

2.14- Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension), soit de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Les autres créances sur les établissements de crédit incluent les créances impayées qui font l'objet d'un amortissement selon un échéancier. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont portés au compte de résultat.

Ces créances résultant des opérations de refinancement des établissements de crédit font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. Il ressort des analyses que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable au regard de leurs maturités d'une (1) semaine, un (1) mois, trois (3) mois ou six (6) mois et de leur garantie systématique par des collatéraux couvrant intégralement les



montants transigés (cf. Note 28). En conséquence, ces instruments ne font pas l'objet d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

2.15- Créances sur les Trésors Nationaux

Conformément aux dispositions de ses Statuts, la Banque Centrale n'accorde plus de concours monétaires directs aux Etats. Toutefois, il subsiste dans les livres de la Banque, des encours de créances liés aux concours consolidés sur les découverts statutaires accordés aux Trésors Nationaux, au titre de l'article 16 des anciens Statuts.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions des 27 juillet 2009 et 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées respectivement aux allocations générale et spéciale de DTS du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre, en décembre 2009 et en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat. A fin décembre 2022, ces concours sont intégralement remboursés à l'exception d'un Etat membre qui bénéficie, par Avenant aux Conventions, autorisé par le Conseil des Ministres de l'Union en 2015, d'un rééchelonnement sur une durée de quarante (40) ans.

En outre, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session du 20 août 2021, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, des ressources adossées aux allocations générales de DTS du 23 août 2021, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en francs CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat, avec une maturité de vingt (20) ans, un remboursement in fine du capital et un taux d'intérêt fixé en fonction du taux en vigueur de la commission appliquée par le FMI sur les DTS. Selon les dispositions de la Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 20 août 2021, ces concours seront renouvelables à leur échéance.

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur un Etat membre au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Les concours, analysés comme des prêts, sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués en fin de période au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE). Les intérêts générés sur ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances sur les Etats membres de l'UMOA font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit sur ces actifs financiers se base sur les caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie liés aux remboursements des échéances et sur



une analyse prospective tenant compte de l'évolution des indicateurs macro-économiques clés des Etats membres (taux de croissance économique et maîtrise du déficit budgétaire).

Au 31 décembre 2022, l'analyse du risque de contrepartie associé à ces actifs n'a pas nécessité la constatation d'une perte de crédit attendue dans les livres de la Banque.

2.16- Autres investissements financiers et prêts au personnel

• Autres investissements financiers

Les autres investissements financiers portent exclusivement sur des titres de participation. D'une façon générale, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celui du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités.

Toutefois, il ressort de l'analyse des dispositions des Statuts de la BOAD et du GIM-UEMOA que la BCEAO n'exerce pas de contrôle et ne dispose pas d'influence notable sur ces entités. Les participations de la BCEAO dans le capital de la BOAD et du GIM-UEMOA résultent essentiellement de dispositions institutionnelles de l'UMOA, notamment le Traité de l'UMOA et l'Accord instituant une Banque Ouest Africaine de Développement. En conséquence, les normes IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » ne s'appliquent pas à la BCEAO pour le traitement comptable des participations dans le capital de ces entités.

Sous ces considérations, ces actifs représentent des placements stratégiques dans des instruments de capitaux propres. A cet égard, conformément à IFRS 9 « Instruments financiers », la BCEAO a opté pour le choix irrévocable du traitement des variations de leur juste valeur dans les capitaux propres. De ce fait, en l'absence de leur cotation sur un marché actif et de mise en distribution de dividendes par la BOAD (du fait de ses statuts) et par le GIM-UEMOA, la Banque a retenu d'évaluer ces actifs financiers selon la méthode patrimoniale d'actif net réévalué ou valeur mathématique des titres concernés (sur la base des derniers états financiers annuels certifiés disponibles) et de les classer en juste valeur de niveau 3. Les variations de juste valeur sont enregistrées en « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables en résultat.

Les produits issus des participations (dividendes) sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Prêts au personnel

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Ultérieurement, ces actifs sont évalués au coût amorti sur la base du TIE. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

A chaque clôture, un examen de l'évolution du risque de crédit sur ces prêts est effectué, afin de déterminer et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.



2.17- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués tous les cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand la Banque estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative, elle procède à une réévaluation.

L'évaluation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert et à la suite d'inventaires physiques.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie des comptes d'immobilisations concernés.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (ans)
Terrains	Indéfinie
Constructions	20 à 60
Matériels et mobiliers	5 à 10 ans
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Indéfinie

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée, afin de s'assurer que leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs tels que :



- l'importance significative de la perte de valeur constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché;
- l'inadéquation de l'actif au marché;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de recouvrer la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté pour la comptabilisation des immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif.

Ces produits différés sont repris en compte de résultat sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels ils sont associés.

2.18- Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrains ou bâtiments) détenus par la Banque pour en tirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

A chaque arrêté, la BCEAO examine les créances locatives en vue d'apprécier le risque de crédit et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

Par ailleurs, à l'instar des terrains et les constructions, les immeubles de placement sont réévalués tous les cinq (5) ans, à dire d'expert et à la suite d'inventaires physiques. Les résultats de ces réévaluations fournissent une indication de la valeur de marché des immeubles de placement.

2.19- Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la fin de chaque période mensuelle et à la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charges de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.



2.20- Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation correspondent à la différence entre les billets et monnaies émis par la Banque Centrale et ses encaisses en billets et monnaies CFA. Ils sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur juste valeur du fait de leur exigibilité à vue.

2.21- Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur car exigibles à vue. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de résultat.

2.22- Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur juste valeur car exigibles à vue.

2.23- Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur juste valeur.

En fin de période, les engagements en monnaies étrangères correspondant à des emprunts en devise sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts, calculées au TIE, et les différences de change sont portées au compte de résultat.

2.24- Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

2.25- Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée.

Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise



en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture afférents à son régime de retraite.

Les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres.

Une provision est enregistrée au passif du bilan de la Banque Centrale pour couvrir l'intégralité de ses engagements de retraite. Elle est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses démographiques issues des informations les plus récentes y relatives, diffusées par les instituts en charge des statistiques dans chacun des pays membres de l'UMOA, d'évolutions de salaires, de l'inflation, du taux d'actualisation (taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA) et de départs anticipés.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'évolution du salaire...) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes) enregistrés immédiatement et en totalité dans les capitaux propres au titre des autres éléments du résultat global.

S'agissant des engagements au titre des médailles de travail, ils sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision.

En effet, des médailles de travail sont versées au personnel, selon leur ancienneté, au sein de l'effectif en activité de la Banque. Ils constituent des avantages à long terme au titre des avantages du personnel. Ces avantages à long terme sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi.

Toutefois, les ajustements nécessaires au titre de l'exercice sont comptabilisés immédiatement en résultat en contrepartie de la provision inscrite au passif du bilan de la Banque.

2.26- Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

Réserve pour Risques Bancaires Généraux

La Banque Centrale constitue une réserve affectée à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. La réserve est dotée par un prélèvement sur le bénéfice lorsque les raisons de prudence l'imposent. La réserve pour risques bancaires généraux fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.



Réserve sur risques de refinancement

Cette réserve est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de refinancement fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

Conformément à la Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA n° 003 du 24 mars 2016 portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres de la BCEAO, la réserve de réévaluation des positions de change est alimentée, soit par l'excédent net latent des écarts de réévaluation mensuelle des devises, soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, sur Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve de réévaluation des devises.

La réserve de réévaluation des devises est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

Réserve de réévaluation des instruments financiers

La réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée, à l'instar de la réserve de réévaluation des devises, à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de résultat de la BCEAO.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

2.27- Instruments dérivés

A la date d'arrêté, soit le 31 décembre 2022, la BCEAO n'a réalisé aucune opération sur des instruments dérivés.



2.28- Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations.

Les autres engagements hors bilan sont composés notamment d'engagements sur titres, d'engagements de garantie ainsi que de valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés en hors-bilan à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

Les engagements hors bilan font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer si des engagements de prêt ou des contrats de garantie financière pouvant faire l'objet d'estimation de pertes de crédit attendues sont enregistrés. Le cas échéant, une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues est constatée.

2.29- Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction :
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux variations de taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.30- Jugements comptables critiques et estimations

L'établissement des états financiers, sur la base des normes IFRS et des règles spécifiques à la Banque Centrale, nécessite des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles.

Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience passée, des informations disponibles et d'autres facteurs jugés pertinents. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.



Les principaux jugements et estimations appliquées sont résumés ci-après :

Principaux jugements:

- Classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers : la classification et l'évaluation d'un actif ou d'un passif financier conformément à IFRS 9 appellent des jugements de la part de la Banque.
- Risque de crédit associé aux créances sur les Etats : à la date d'arrêté, la Banque a examiné les conventions de créances avec les Etats membres de l'UMOA en vue d'évaluer l'évolution du risque de crédit associé à ces actifs financiers. Les analyses effectuées, catégorie de créance par catégorie de créance, sur la base des caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie et d'une analyse prospective (perspectives économiques et financières des Etats membres) n'ont pas mis en évidence un risque avéré de défaillance des Etats membres ou une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente. Les mesures d'endiguement et les politiques de relance mises en œuvre par les Etats et la BCEAO ont atténué l'ampleur ainsi que l'impact de la crise de la Covid-19 et permettent d'assurer une reprise économique rapide et durable. Sur cette base, le risque de crédit est jugé négligeable sur ces créances et aucune correction de valeur pour pertes de crédit attendues n'est constatée.
- Risque de crédit associé aux prêts au personnel : à la date d'arrêté, la Banque a estimé les pertes de crédit attendues sur les prêts au personnel. Les résultats de ces estimations étant peu significatifs, la Banque n'a pas jugé opportun la constatation de correction de valeurs sur ces actifs. L'actualisation annuelle des analyses effectuées n'a pas mis en évidence, pour ces actifs financiers, une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente.
- Risque de crédit associé aux créances locatives : la Banque a examiné les créances locatives et a conclu au caractère négligeable du risque de crédit y attaché, en l'absence d'incidents enregistrés au cours des trois (3) dernières années.
- Consolidation : comme expliqué à la note 2.16, les dispositions des normes relatives à la consolidation ne s'appliquent pas à la BCEAO.

Principales estimations:

- Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global : à chaque arrêté, la Banque apprécie l'évolution du risque de crédit associé aux instruments financiers concernés par la dépréciation. En cas d'augmentation du risque de crédit, les pertes de crédit attendues sont calculées et les corrections de valeurs constatées dans les différentes étapes du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9.
- Dépréciation des immeubles de placement évalués au coût : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses immeubles de placement évalués au coût pour déterminer si une

- dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.
- Juste valeur des instruments financiers : la juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation. Celles-ci sont validées et périodiquement revues afin de refléter au mieux la juste valeur des instruments financiers évaluée à la date de référence.
- S'agissant spécifiquement des titres de participation non consolidés, ils sont évalués en appliquant la méthode de l'actif net corrigé ou de la valeur mathématique, que la BCEAO considère comme étant la plus appropriée pour donner une image représentative de la valeur intrinsèque de la quote-part qu'elle détient dans les capitaux propres de ces entités².
- Avantages postérieurs à l'emploi : la valeur actuelle des obligations liées aux engagements de retraite et aux médailles de travail est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. Pour sa part, à la fin de chaque exercice, le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de ces obligations correspond au taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA. Les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement par les Services compétents de la Banque.

2.31- Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers.

A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements), sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.32- Changement de méthodes, d'estimations comptables

Non applicable.

2.33- Impact de la pandémie de la Covid-19

En vue de contrer les impacts négatifs de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la BCEAO a mis en œuvre des mesures visant le maintien et l'accroissement du financement de l'économie, avec notamment le lancement, à compter du mois d'avril 2020, d'opérations d'injections de liquidité à taux fixe sur les guichets d'open-market à une semaine et à un mois. Par ailleurs, la Banque Centrale a décidé d'accompagner les Etats membres de l'Union dans l'émission de bons du Trésor,



-

36

² La Banque prévoit d'explorer des méthodes alternatives de valorisation de ses titres de participation. A cet égard, elle appréciera le résultat des travaux envisagés par rapport à celui de la méthode en vigueur au titre de ses principaux jugements comptables et estimations.

dénommés « Bons Covid-19 » et dans celle d'obligations de relance sur le marché financier régional. A ce titre, pour permettre aux Etats de faire face aux dépenses immédiates liées à la lutte contre la pandémie du Covid-19, en 2020, un guichet spécial de refinancement à trois mois a été ouvert par la BCEAO pour permettre aux banques de refinancer ces bons. A la suite des « Bons Covid-19 », arrivés à échéance à fin décembre 2020, la Banque a mis en place, en 2021, un quichet spécial de refinancement dénommé « Guichet de relance », destiné au refinancement des « Obligations de Relance »", obligations spécifiquement structurées pour les plans de relance des Etats, à l'instar des Bons Covid lancés en 2020. Ainsi, toutes les obligations émises par les Etats de l'Union sur le marché financier régional sont éligibles sur ce guichet.

Il convient de signaler qu'aucun report d'échéance n'a été accordé par la Banque Centrale à sa clientèle.

Sur l'année 2022, la mise en œuvre des mesures, ci-dessus, prises par la BCEAO pour contenir les effets de la Covid-19 sur les économies de l'Union, a permis de préserver la stabilité du système bancaire et d'assurer convenablement le financement des économies.

2.34- Impact de la guerre en Ukraine

Au sein de l'UEMOA l'activité économique est restée dynamique en 2022, en dépit de la morosité de l'environnement international et de la situation socio-politique et sécuritaire.

Toutefois, l'évolution de la guerre russo-ukrainienne demeure incertaine et l'ampleur de l'impact des sanctions contre la Russie sur l'activité économique mondiale reste indéterminée. Dans ce contexte, les taux d'inflation ont atteint des niveaux records tant dans les économies avancées que dans les pays émergents et en développement, amenant la quasi-totalité des banques centrales à entamer ou à accélérer le relèvement de leurs taux d'intérêt directeurs.

Ainsi, tout en jugeant opportun de maintenir une politique monétaire accommodante, le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO, au regard de l'évolution de la conjoncture économique, marquée par la poursuite de la hausse des prix dans les pays de l'Union, a procédé à trois (3) relèvements consécutifs de 25 points de base de ses taux directeurs, au cours de l'année 2022, afin de favoriser le retour progressif de l'inflation dans sa zone cible de 1% à 3%. Ainsi, à compter du 16 décembre 2022, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité s'établit à 2,75% et le taux du guichet de prêt marginal est fixé à 4,75%.

Note 3 - Gestion des risques

Les risques gérés à la BCEAO sont de trois types : le risque stratégique, le risque financier et le risque opérationnel.



3.1. Le risque stratégique

Le risque stratégique est défini comme le risque lié aux orientations stratégiques et politiques fixées par une organisation pour réaliser ses missions dans le respect des attentes des parties prenantes et faire face aux mutations des environnements interne et externe. A la BCEAO, ce risque concerne ses missions fondamentales ainsi que les orientations définies par ses Organes, et particulièrement celles inscrites au Plan Stratégique.

3.2. Le risque financier

Le risque financier est le risque de perte consécutive à une opération sur un actif financier ou une opération économique ayant une incidence financière. Il est lié aux incertitudes inhérents aux marchés financiers. La gestion du risque financier a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO. Dans ce cadre, la Banque est exposée aux principaux risques ci-après.

• Risque de crédit

Le risque de crédit mesure la capacité de l'émetteur des obligations à honorer ses engagements (paiement périodique des coupons et remboursement du principal à l'échéance).

Il est apprécié sur la base d'un « rating » minimum, car les objectifs de gestion contraignent la BCEAO à la souscription d'instruments financiers offrant un degré élevé de liquidité et de sécurité, apprécié à partir du rating ainsi que du statut de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué.

Le rating renseigne sur la qualité de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Il est constitué des notes attribuées par des agences spécialisées et indépendantes telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA. Il donne des indications sur l'aptitude de l'émetteur du titre ou du dépositaire d'un placement en espèces à faire face au paiement des intérêts et du capital. Le rating fait l'objet d'évaluations périodiques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir trouver un acquéreur pour un titre que l'on désire revendre, ou de ne pouvoir revendre un titre sans affecter substantiellement son prix de marché.

Au regard de la contrainte de liquidité plus ou moins forte pesant sur les réserves de change, les contreparties privilégiées par la Banque Centrale sont celles qui présentent un risque de type « souverain ». Toutefois, la BCEAO admet dans son univers d'investissement des risques autres que souverains qui bénéficient d'un rating élevé et dont les supports offrent un degré de liquidité proche de celui de titres d'Etat.



Risque de marché

Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de marché.

Risque de change

Les actifs financiers évalués en juste valeur et ceux évalués au coût amorti sont principalement constitués en euros.

La Banque Centrale assure une gestion active du risque de change sur les opérations avec le FMI.

Des opérations de change sont effectuées dans le cadre de la gestion du Fonds de liquidité. Pour la gestion du risque de change, il a été développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la « Value At Risk » (VAR). En outre, les règles de gestion du portefeuille en devises de la Banque Centrale instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives).

Par ailleurs, des opérations de change sont également effectuées avec les banques de l'Union, leur couverture est assurée de façon systématique et immédiate par des opérations de change conclues avec des correspondants extérieurs. Ce dispositif permet d'atténuer le risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt associé aux placements obligataires est celui d'une variation des taux d'intérêt sur le marché et de l'impact de cette variation sur le prix des obligations. Il est apprécié en fonction des différents portefeuilles ou catégories d'actifs.

> Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Cette catégorie d'actifs financiers est réévaluée mensuellement à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur de marché.

Sur cette base, ces instruments financiers sont exposés aux risques de taux d'intérêt. En pratique, cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre évalué en juste valeur par résultat et inversement.

Le risque de taux d'intérêt sur le Fonds de liquidité, constitué de titres évalués en juste valeur par résultat et qui fait l'objet d'une gestion active, est géré de manière relative par rapport à un portefeuille de référence ou « benchmark » dont les caractéristiques traduisent les choix à moyen terme du couple risque/rendement de la Banque Centrale.

La mesure du risque de taux d'intérêt est effectuée au travers de la duration qui est définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.



Afin de limiter les risques pris lors des investissements, le cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO a limité l'écart maximal de duration entre les Fonds abritant les titres évalués en juste valeur par résultat et leur portefeuille de référence ou « benchmark ».

Les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont constitués de titres d'Etat et d'agences.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Ces actifs financiers sont réévalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui lui-même est déterminé à la date d'acquisition du titre. Ainsi, la variation des taux d'intérêt sur les marchés financiers n'a pas d'influence sur la comptabilisation de cette catégorie d'actifs, sauf en cas de cession anticipée. Il s'agit principalement du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro et des Etats-Unis présentant des risques de pertes attendues peu significatifs.

> Actifs financiers évalués en juste valeur par capitaux propres

Ces actifs financiers sont évalués ultérieurement à leur juste valeur au cours du jour le plus récent ou à leur valeur de marché (mark to market) et sont donc exposés aux risques de taux d'intérêt.

De ce fait, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres et inversement.

La mesure du risque de taux d'intérêt est également effectuée au travers de la duration, définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

- Autres risques de marché

Les autres risques de marché sont les risques que la valeur des instruments financiers varie en raison de facteurs autres que les cours des devises et les taux d'intérêts.

3.3. Le risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes financières, d'atteinte à la réputation, d'incapacité à atteindre les objectifs des structures, résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, au personnel, aux systèmes ou aux événements extérieurs. Il intègre le risque de discontinuité d'activité lié aux événements très rares mais à conséquences extrêmes, le risque juridique lié à la non-conformité aux obligations légales, réglementaires et contractuelles, le risque sanitaire ainsi que le risque projet.

La gestion des risques opérationnels à la BCEAO consiste à assurer la bonne conduite des activités et l'exécution efficiente des opérations dans le cadre de la réalisation de ses missions et



l'atteinte de ses objectifs. A cet effet, la Banque a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques.

Ce dispositif a été réaménagé en 2013 par la mise en place d'une Démarche de MAîtrise des Risques (DMAR) ayant abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques ainsi qu'un guide méthodologique permettant notamment une claire compréhension des concepts relatifs au risque opérationnel. Le dispositif intègre également des activités d'audit interne et d'inspection.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour identifier, évaluer et traiter les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures. La mise en place d'une base des incidents opérationnels permet d'objectiver l'évaluation des risques.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

Par ailleurs, la BCEAO dispose d'un Plan de Continuité d'Activité qui lui confère la capacité à poursuivre ses activités essentielles à des niveaux prédéfinis acceptables suite à une crise.

Note 4 – Centralisation des comptes, audit et approbation des comptes

4.1- La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et du Centre de Traitement Fiduciaire font l'objet d'une centralisation au Siège.

4.2- Audit et approbation des comptes

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

En application de l'article 87 des Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des Agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale. En outre, le Commissaire Contrôleur est chargé du contrôle de la comptabilité du Siège et du Centre de Traitement Fiduciaire ainsi que de celles du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la Représentation



auprès des Institutions Européennes de Coopération. Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, lors de sa session ordinaire de septembre 2018, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2018 à 2023. A cet égard, le Cabinet Racine, membre d'Ernst & Young a été désigné comme Commissaire Contrôleur.

Note 5 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

	31/12/22	31/12/21	Variation
Monnaies étrangères et or	en F CFA	en F CFA	en %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	167,980	157,920	6,37
1 Yuan chinois (CNY)	89,150	91,170	-2,22
1 Dollar des Etats Unis (USD)	615,000	579,160	6,19
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	739,580	780,640	-5,26
1 Franc suisse (CHF)	666,150	634,940	4,92
1 Yen japonais (JPY)	4,663	5,031	-7,31
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	821,857	811,736	1,25
1 Dollar canadien (CAD)	454,260	455,750	-0,33
1 Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCA)	821,855	811,734	1,25
1 Once d'or	1 101 676,000	1 034 682,000	6,47

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA		
en fin de mois	2022	2021
janvier	818,348	778,761
février	817,010	778,896
mars	816,859	792,859
avril	836,624	779,628
mai	826,420	779,790
juin	838,517	787,338
juillet	851,367	788,170
août	853,626	789,463
septembre	861,250	798,133
octobre	849,088	797,277
novembre	831,230	808,643
décembre	821,857	811,736

Informations sur le bilan et le hors bilan

Bilan Actif

Note 6 - Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/22		31/12/21		Variatio	n
		en millions		en millions	en millions	
	en onces	de FCFA	en onces	de FCFA	de FCFA	%
Or en dépôt au Siège	119 713,03	131 885	119 713,03	123 865	8 020	6
Or en dépôt à la Banque de France	1 054 479,65	1 161 695	1 054 479,65	1 091 051	70 644	6
Or solde compte poids	26 160,11	28 820	42 764,81	44 248	-15 428	-35
Or en dépôt à la BRI	310 427,89	341 991	243 880,19	252 338	89 653	36
Total	1 510 780,68	1 664 391	1 460 837,68	1 511 502	152 889	10

L'augmentation des avoirs en or est liée à l'effet cumulé de l'appréciation du cours moyen de l'once d'or et de la hausse du volume du stock d'or qui est de 1 510 780,68 onces au 31 décembre 2022 contre 1 460 837,68 onces au 31 décembre 2021, suite aux achats d'or effectués sur la période.

Tableau de variation du stock d'or

		Variation				
		Achat	Vente	Transfert	Réévaluation	
	31/12/21	(+)	(-)	(+/-)	(+/-)	31/12/22
Or en dépôt au Siège	123 865				8 020	131 885
Or en dépôt à la Banque de France	1 091 051				70 644	1 161 695
Or solde compte poids	44 248	56 452		-75 246	3 366	28 820
Or non alloué auprès de la BRI	252 338			75 246	14 407	341 991
Total	1 511 502	56 452	0	0	96 437	1 664 391



Note 7 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/22		31/12/21		Variation	
		en millions de		en millions	en millions de	
	en DTS	FCFA	en DTS	de FCFA	FCFA	%
Position de réserve (*) Avoirs en Droits de Tirages	-1 421 674 164	-1 168 413	-1 118 209 937	-907 691	-260 722	-29
Spéciaux	2 619 645 510	2 152 974	4 461 799 196	3 621 803	-1 468 829	-41
Total	1 197 971 346	984 561	3 343 589 259	2 714 112	-1 729 551	-64

^(*) En conformité avec la situation publiée par le FMI.

• Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12/22		31/12/21		Variation	
		en millions		en millions	en millions	
	en DTS	de FCFA	en DTS	de FCFA	de FCFA	%
Quotas FMI	1 711 600 000	1 406 690	1 711 600 000	1 389 367	17 323	1
FMI, Compte N°1	-3 081 183 417	-2 577 792	-2 773 911 137	-2 162 623	-415 169	19
FMI, Compte Titres	-52 090 747	-43 580	-55 898 800	-43 580	0	0
Ajustement FMI compte N°1	(*)	45 500	(*)	-89 060	134 560	-151
Ajustement FMI compte Titres	(**)	769	(**)	-1 795	2 564	-143
Total	-1 421 674 164	-1 168 413	-1 118 209 937	-907 691	-260 722	-29

^(*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte N°1 n'est pas associé au poste FMI Compte N°1 en DTS.

La situation statistique de la position de réserve, tenant compte des avoirs exclus, se présente comme suit.

	31/12/22		31/12	Variation		
		en millions		en millions	en millions	
	en DTS	de FCFA	en DTS	de FCFA	de FCFA	%
Position de réserve	-1 421 674 164	-1 168 413	-1 118 209 937	-907 691	-260 722	-29
Avoirs exclus (*)	1 671 612 336	1 357 821	1 376 935 584	1 117 708	240 113	21
Ajustement FMI compte N°1	55 362 434	(**)	-109 715 052	(**)		
Ajustement FMI compte Titres	935 962	(**)	-2 210 936	(**)		
Situation statistique (***)	306 236 568	189 408	146 799 659	210 017	-20 609	-10

^(*) Il s'agit du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC), de l'Accord de confirmation (SBA) et de l'Instrument de Financement Rapide (IFR) accordés aux Etats de l'Union en contrepartie des avoirs en FCFA du Fonds dans les livres de la Banque



^(**) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS.

^(**) Les ajustements FMI compte n°1 et FMI compte titres en FCFA sont inclus dans la position de réserve (***) Conformément aux retraitements statistiques effectués par le FMI.

Avoirs en DTS

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12/22		31/12/21		Variation	
		en millions		en millions	en millions	
	en DTS	de FCFA	en DTS	de FCFA	de FCFA	%
DTS détenus	2 554 271 607	2 099 246	4 396 918 769	3 569 137	-1 469 891	-41
BCEAO,son compte au FMI	65 373 903	53 728	64 880 427	52 666	1 062	2
Total	2 619 645 510	2 152 974	4 461 799 196	3 621 803	-1 468 829	-41

Note 8 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées.

La rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Correspondants et dépôts	1 942 089	3 880 313	-1 938 224	-50
Billets étrangers	22 766	18 662	4 104	22
Portefeuille de titres	5 395 127	4 775 856	619 271	13
Créances rattachées (intérêts courus)	21 543	19 856	1 687	8
Total	7 381 525	8 694 687	-1 313 162	-15

Correspondants et dépôts

Ce poste s'analyse comme suit.

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Correspondants étrangers				
- compte ordinaire à la Banque de France	133 396	339 772	-206 376	-61
- comptes ordinaires chez les autres correspondants	1 716 443	3 540 541	-1 824 098	-52
Dépôts et prêts interbancaires	92 250	0	92 250	-
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest				
(AMAO)	4 818	4 758	60	1
Total montants bruts (1)	1 946 907	3 885 071	-1 938 164	-50
Dépréciation (2)	-4 818	-4 758	-60	1
Montants nets (1) – (2)	1 942 089	3 880 313	-1 938 224	-50



Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès de la Banque de France ou des autres correspondants. Les dépôts et prêts interbancaires en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme.

Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

Le mécanisme multilatéral de compensation ayant été définitivement clôturé en 2010, comme convenu lors de la 38ème réunion du Comité des Gouverneurs qui s'est tenue à Banjul le 29 juillet 2010, la créance concernée a été dépréciée en totalité. Les variations du solde résultent de l'effet des réévaluations de change périodiques.

Billets étrangers

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.

	31/12/22		31/12/21		Variatio	on
	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	en millions de FCFA	%
EUR	28 274 466,3	18 547	18 962 190,4	12 438	6 109	49
USD	6 519 335,0	4 010	9 450 581,0	5 473	-1 463	-27
CHF	297 120,0	198	746 460,0	474	-276	-58
GBP	15 480,0	11	354 105,0	277	-266	-96
Total		22 766		18 662	4 104	22



Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Titres en devises (1)	5 067 919	4 464 321	603 598	14
Correction de valeur (2)*	-2 507 	-1 852 	-655	35
Sous-total (3) = (1) – (2)	5 065 412	4 462 469	602 943	14
Parts de fonds commun de placement détenues (4)	329 715	313 387	16 328	5
Total = (3) + (4)	5 395 127	4 775 856	619 271	13

^{*} Cf. Notes 2.12 et 29

→ Titres en devises

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres évalués en juste valeur par le résultat et de titres évalués au coût amorti. Les titres en devises s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat	109 598	992 309	-882 711	-89
Titres en devises détenus évalués au coût amorti	4 958 321	3 472 012	1 486 309	43
Correction de valeur *	-2 507	-1 852	-655	35
Total	5 065 412	4 462 469	602 943	14

^{*} Cf. Notes 2.12 et 29

Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat

a) Ventilation par catégorie de titres

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	103 008	986 301	-883 293	-90
Obligations	6 590	6 008	582	10
Total	109 598	992 309	-882 711	-89



b) Ventilation par devises

(en millions de FCFA)

	31/1	31/12/2022		31/12/2021		
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	marché (en millions de FCFA)	
EUR	0,00	0	1 369 478 475,97	898 319	-898 319	
USD	178 209 081,64	109 598	162 287 027,71	93 990	15 608	
Autres	0	0	0	0	-	
Total	-	109 598	-	992 309	-882 711	

c) Ventilation selon le mode de valorisation

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Titres en devises cotés	109 598	992 309	-882 711	-89
Titres en devises non cotés	0	0	0	-
Total	109 598	992 309	-882 711	-89

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Etats	103 008	986 301	-883 293	-90
Institutions monétaires	6 590	6 008	582	10
Entreprises	0	0	0	-
Total	109 598	992 309	-882 711	-89



Titres en devises évalués au coût amorti

a) Ventilation par catégorie de titres

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	4 958 321	3 472 012	1 486 309	43
Obligations	0	0	0	-
Autres	0	0	0	-
Total	4 958 321	3 472 012	1 486 309	43

b) Ventilation par devise

(En millions de FCFA)

	31/12/22		31/12	31/12/21	
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	7 558 911 196,88	4 958 321	5 293 047 353,38	3 472 012	1 486 309
USD	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total	7 558 911 196,88	4 958 321	5 293 047 353,38	3 472 012	1 486 309

c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

	31/12/22		31/12/21		Variation	
	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	%
Etats	4 958 321	100%	3 472 012	100%	1 486 309	43
Institutions parapubliques	0		0		0	-
Institutions supranationales	0		0		0	-
Entreprises	0		0		0	-
Total	4 958 321		3 472 012		1 486 309	43



d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
≤1 an	78 469	216 694	-138 225	-64
> 1 an et ≤ 5 ans	1 871 322	347 413	1 523 909	439
> 5 ans	3 008 530	2 907 905	100 625	3
Total	4 958 321	3 472 012	1 486 309	43

→ Parts de fonds commun de placement détenues

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP K, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré au Fonds RAMP (Reserve Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale. Le montant de ces parts a évolué comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat - BISIP K	197 066	187 392	9 674	5
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat – RAMP	132 649	125 995	6 654	5
Total	329 715	313 387	16 328	5

• Créances rattachées

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit.

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Créances rattachées aux comptes de correspondants et dépôts Créances rattachées au portefeuille de titres	978 20 565	3 755 16 101		-74 28
Total	21 543	19 856	1 687	8



Note 9 - Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend les encours des interventions, en FCFA, de la Banque au titre du prêt marginal, ceux liés à la prise en pension de titres dans le cadre des opérations d'open market sur le marché monétaire ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Effets pris en pension sur le guichet du prêt marginal	12 645	115 561	-102 916	-89
Effets pris en pension au marché monétaire	9 371 714	6 194 661	3 177 053	51
Créances rattachées (intérêts courus)	7 385	2 725	4 660	171
Total	9 391 744	6 312 947	3 078 797	49

Les concours aux établissements de crédit sont systématiquement garantis par des collatéraux couvrant intégralement les montants transigés (cf. Note 28).

Note 10 - Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique se décompose comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Découverts statutaires consolidés	217 971	217 971	0	0
Concours adossés aux allocations de DTS	1 312 536	1 312 536	0	0
Autres créances sur les Trésors Nationaux	242 288	242 288	0	0
Total	1 772 795	1 772 795	0	0

Dans le cadre des travaux de clôture des comptes, l'actualisation annuelle des analyses a confirmé que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable. En conséquence, aucune correction de valeur pour dépréciation n'est jugée nécessaire à la date d'arrêté.

Par ailleurs, aucune échéance n'était exigible au cours de l'exercice 2022.

Note 11 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI. Elle est constituée de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), de la Facilité de Crédit Rapide (FCR), du Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC), de l'Instrument de Financement Rapide (IFR), de l'Accord de Confirmation (SBA) et de la Facilité de Crédit de Confirmation (SCF).

Les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et leurs contreparties figurent, selon leur nature, au passif au niveau des engagements envers le FMI ou dans le compte FMI n°1. Ils se détaillent ainsi qu'il suit.



(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	571 422	574 363	-2 941	-1
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 268 610	1 257 450	11 160	1
Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC)	532 401	439 252	93 149	21
Instrument de Financement Rapide (IFR)	598 795	598 795	0	0
Accord de confirmation (SBA)	226 625	67 024	159 601	238
Facilité de crédit de confirmation (SCF)	113 277	33 473	79 804	238
Total	3 311 130	2 970 357	340 773	11

Les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

(En millions de FCFA)

	FCR	FEC	MEDC	IFR	SBA	SCF	Total
Solde au 31/12/21	574 363	1 257 450	439 252	598 795	67 024	33 473	2 970 357
Tirages (+)		126 025	121 083		159 601	79 804	486 513
Remboursements (-)	2 941	114 865	27 934				145 740
Solde au 31/12/22	571 422	1 268 610	532 401	598 795	226 625	113 277	3 311 130

Note 12 - Autres investissements financiers

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Titres de participation évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	476 653	459 173	17 480	4
Montant nets	476 653	459 173	17 480	4

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit.



(En millions de FCFA)

			Variation			0/ 1
	31/12/21	Acquisition (+)	Cession (-)	Ecart de réévaluation (+/-)	31/12/22	% de détention
BOAD	442 916			16 365	459 281	46,86%
SWIFT	637			171	808	0,20%
GIM UEMOA	8 795			467	9 262	50,35%
La Banque Agricole (ex-CNCAS)	1 309			-332	977	4,17%
AFREXIM BANK	4 199			615	4 814	0,20%
AFRICA50 DEVELOPPEMENT DE PROJETS	68			-15	53	0,53%
AFRICA50 FINANCEMENT DE PROJETS	1 231			209	1 440	0,57%
ICADE	18				18	0,00%
Total	459 173	0	0	17 480	476 653	

Note 13 - Biens immobiliers de placement et autres immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(En millions de FCFA)

			,	,
	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Biens immobiliers de placement	2 883	2 965	-82	-3
Autres immobilisations	502 188	487 573	14 615	3
Total	505 071	490 538	14 533	3

Biens immobiliers de placement

La BCEAO détient deux (2) immeubles de placement au 31 décembre 2022. Les mouvements de ce poste se détaillent comme suit.

Valeurs brutes

	Immeubles de
	placement
Valeur brute au 31 décembre 2021	22 699
Entrées	0
Sorties	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
Valeur brute au 31 décembre 2022	22 699



- Cumul des amortissements

(En millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2021	19 734
Amortissements de l'exercice	80
Amortissements liés aux éléments sortis	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	2
Cumul des amortissements au 31 décembre 2022	19 816

- Valeurs nettes comptables

(En millions de FCFA)

	Immeubles de
	placement
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	2 965
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	2 883

Au 31 décembre 2022, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à chacun des immeubles de placement, leur valeur recouvrable respective étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

La valeur de marché des immeubles de placement de la BCEAO, à dire d'expert, est estimée à 8 368 millions de F CFA.

• Autres immobilisations

Ce poste se décompose comme suit.

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Immobilisations incorporelles	765	812	-47	-6
Autres immobilisations corporelles	446 430	444 318	2 112	0
Avances et acomptes versés sur immobilisations	54 993	42 443	12 550	30
Total	502 188	487 573	14 615	3



→ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit.

Valeurs brutes

(En millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur brute au 31 décembre 2021	9 949
Entrées	321
Sorties	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
Valeur brute au 31 décembre 2022	10 270

Cumul des amortissements et des provisions

(En millions de FCFA)

	Logiciels
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2021	9 137
Amortissements de l'exercice	368
Amortissements liés aux éléments sortis	0
Ajustement des provisions	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2022	9 505

Valeurs nettes comptables

(En millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	812
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	765

→ Autres immobilisations corporelles

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

	Valeurs nettes comptables Au 31/12/22	Valeurs nettes comptables Au 31/12/21	Variation	%
Terrains	195 781	195 781	0	0
Constructions	218 641	227 764	-9 123	-4
Matériel et mobilier	20 087	8 889	11 198	126
Matériel de transport	2 481	2 437	44	2
Patrimoine artistique	9 440	9 447	-7	0
Total	446 430	444 318	2 112	0



Les mouvements au 31 décembre 2022 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

Valeurs brutes

(En millions de FCFA)

(Ell millions de l'Ol A)						
	Terrains	Construc- tions	Matériel et Mobilier	Matériel de trans- port	Patri- moine artisti- que	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	195 781	628 863	59 805	8 571	9 447	902 467
Entrées		3 523	18 267	1 026	2	22 818
Sorties		-29	-4 875	-510	-9	-5 423
Autres mouvements (reclassements/régularisations)			-14	-121		-135
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	195 781	632 357	73 183	8 966	9 440	919 727

Cumul des amortissements et des provisions

(En millions de FCFA)

	Terrains	Construc tions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2021	0	401 099	50 916	6 134	0	458 149
Amortissements de l'exercice		12 790	6 913	812		20 515
Amortissements liés aux éléments sortis		-8	-4 738	-510		-5 256
Ajustement des provisions						0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)		-165	5	49		-111
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2022	0	413 716	53 096	6 485	0	473 297

- Valeurs nettes comptables

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables						
au 31 décembre 2021	195 781	227 764	8 889	2 437	9 447	444 318
Valeurs nettes comptables						
au 31 décembre 2022	195 781	218 641	20 087	2 481	9 440	446 430



→ Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	42	42	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	54 951	42 401	12 550	30
Total	54 993	42 443	12 550	30

Note 14 - Autres actifs

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Prêts au Personnel	42 910	45 924	-3 014	-7
Dépôts et cautionnements	109	108	1	1
Produits divers à encaisser	12 502	1 703	10 799	634
Stocks de matériel d'émission	9 034	11 254	-2 220	-20
Valeurs à l'encaissement	30	1 142	-1 112	-97
Compensation	0	4 325	-4 325	-100
Opérations à régulariser Actif	548	527	21	4
Dépenses d'investissement à classer	3 110	20 804	-17 694	-85
Autres comptes d'ordre	9 806	24 065	-14 259	-59
Total montants bruts (1)	78 049	109 852	-31 803	-29
Provisions (2)	-1 492	-1 494	2	0
Montants nets (1) - (2)	76 557	108 358	-31 801	-29

Les prêts au personnel sont constitués des sommes prêtées par la Banque Centrale à ses agents.

Les produits divers à encaisser correspondent principalement aux produits sur activités STAR-UEMOA et SICA-UEMOA non encore perçus à la date d'arrêté.

Le stock de matériel d'émission est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.



Les valeurs à l'encaissement sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

Les opérations à régulariser Actif sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon définitive dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les dépenses d'investissement à classer portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'immobilisations n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus.

Les provisions constituées se présentent comme suit.

		Augmentation	Diminution	
	31/12/21	(+)	(-)	31/12/22
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks d'ouvrages, fournitures et pièces de rechange	1 494	0	2	1 492
Total	1 494	0	2	1 492



Bilan Passif et capitaux propres

Note 15 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Billets en circulation	11 201 317	10 193 295	1 008 022	10
Monnaies en circulation	226 673	213 444	13 229	6
Total	11 427 990	10 406 739	1 021 251	10

Note 16 - Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes de l'Union, des établissements de crédit (banques et établissements financiers), des Trésors nationaux et autres comptables publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	201 615	150 251	51 364	34
Banques et Institutions communes de l'Union	613 598	518 543	95 055	18
Banques inscrites dans les Etats	3 867 915	4 265 482	-397 567	-9
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	4 429	5 674	-1 245	-22
Trésors Nationaux et autres comptables publics	1 807 927	2 277 428	-469 501	-21
Autres comptes de dépôts	67 445	70 154	-2 709	-4
Total	6 562 929	7 287 532	-724 603	-10

Les soldes s'analysent comme suit :

a) Banques et Institutions étrangères

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Comptes courants ordinaires	192 901	138 907	53 994	39
FMI, Compte N°2	786	777	9	1
Dépôts	7 928	10 567	-2 639	-25
Total	201 615	150 251	51 364	34

b) Banques et institutions communes de l'Union

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	239 840	196 778	43 062	22
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	8 618	22 535	-13 917	-62
Autres Institutions communes	364 912	299 120	65 792	22
Dettes rattachées (intérêts courus)	228	110	118	107
Total	613 598	518 543	95 055	18

c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptables publics

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Banques inscrites dans les Etats	3 867 915	4 265 482	-397 567	-9
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	4 429	5 674	-1 245	-22
Sous-total (1)	3 872 344	4 271 156	-398 812	-9
Trésors Nationaux et autres comptables publics	1 805 909	2 274 490	-468 581	-21
Dettes rattachées (intérêts courus)	2 018	2 938	-920	-31
Sous-total (2)	1 807 927	2 277 428	-469 501	-21
Total (1) + (2)	5 680 271	6 548 584	-868 313	-13



d) Autres comptes de dépôts

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Dépôts divers (organismes publics)	48 220	53 728	-5 508	-10
Autres dépôts	19 225	16 426	2 799	17
Total	67 445	70 154	-2 709	-4

Note 17 - Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	25	14 906	-14 881	-100
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	639	4 077	-3 438	-84
Total	664	18 983	-18 319	-97

Note 18 - Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Dettes rattachées/Correspondants créditeurs	55	91	-36	-40
Autres emprunts et dettes rattachées	8 709	8 869	-160	-2
Total	8 764	8 960	-196	-2

Les engagements en monnaies étrangères sont constitués essentiellement des autres emprunts, notamment les sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement de l'implémentation des systèmes et moyens de paiement.

Note 19 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Le traitement comptable des engagements envers le FMI a été développé dans la note n° 2.10.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.



(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
DTS alloués	2 021 097	1 996 208	24 889	1
Dettes rattachées aux allocations de DTS	9 278	183	9 095	4 970
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 294 263	1 273 665	20 598	2
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	573 952	570 058	3 894	1
Facilité de crédit de confirmation (SCF)	115 204	34 986	80 218	229
Total	4 013 794	3 875 100	138 694	4

La hausse enregistrée résulte de l'effet combiné des tirages nets et de l'appréciation du DTS.

Note 20 - Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Fonds de Stabilité Financière	72 818	67 818	5 000	7
Créditeurs divers Etats	106 739	88 188	18 551	21
Opérations à régulariser Passif	6 285	5 758	527	9
Versements restant à effectuer sur titre de participation	7 840	14 120	-6 280	-44
Comptes de passage	4 207	55 092	-50 885	-92
Compensation	4 473	0	4 473	-
Autres comptes d'ordre	24 391	27 967	-3 576	-13
Total	226 753	258 943	-32 190	-12

Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués des sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon définitive dans un compte ou qui exigent un complément d'information.



Les versements restant à effectuer sur titres de participation représentent la quote-part non encore versée de capital appelé par les entités dans lesquelles la BCEAO détient des actions, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les versements sont effectués conformément aux échéanciers convenus avec les entités concernées.

Les comptes de passage sont des comptes d'attente qui enregistrent les opérations en transit d'une application à une autre dans le cadre de leur traitement.

Note 21 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent le traitement des avantages du personnel (Cf. Note 2.25) au titre:

- des avantages postérieurs à l'emploi caractérisés par les indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel;
- des avantages à long terme représentés par les médailles de travail.

Ces provisions se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/21	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/22
Provisions pour engagements de retraite	64 151	9 182	11 624	61 709
Provisions pour gratification pour médailles du travail	9 676	0	512	9 164
Total	73 827	9 182	12 136	70 873

Les provisions pour engagements de retraite se détaillent comme suit.

Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2021	64 151
Coûts des services rendus au cours de l'année (+)	5 641
Intérêts générés au cours de l'année (+)	3 541
Autres mouvements (+/-)	-9 325
Ecarts actuariels (+/-)	-2 299
Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2022	61 709

Note 22 : Réserve de réévaluation des devises

Le solde de la réserve de réévaluation des devises (Cf. 2.26) a évolué comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/21	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/22
Réserve de réévaluation des devises	108 703	12 977	-22 037	99 643

La réserve de réévaluation des devises a été dotée par affectation du résultat de l'exercice 2021, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 18 mars 2022.

Par ailleurs, un prélèvement de 22 037 millions (cf. Note 31) a été effectué pour couvrir, à due concurrence, le résultat net latent de change déficitaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, en application de la Décision du Conseil des Ministres n° 003 du 24/03/2016/CM/UMOA portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres de la BCEAO (cf. Note 2.26).

Note 23 : Réserve de réévaluation des instruments financiers

La situation de la réserve de réévaluation des instruments financiers se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/21	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/22
Réserve de réévaluation des instruments financiers	87 327	0	-37 209	50 118

Un prélèvement de 37 209 millions (cf. Note 30) a été effectué sur la réserve de réévaluation des instruments financiers pour couvrir, à due concurrence, le résultat net latent déficitaire sur l'évaluation du portefeuille de titres en devises au titre de l'exercice 2022 (Cf. 2.26).



Note 24 - Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation
Capital social	134 120	134 120	0
Prime d'adhésion	43 587	43 587	0
Réserve statutaire	67 060	67 060	0
Réserve Générale	304 856	304 856	0
Autres Réserves	86 653	86 653	0
Réserve de réévaluation Or	1 108 616	1 012 179	96 437
Réserve pour Risques de Refinancement	256 999	248 662	8 337
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900	0
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234	0
Réserve de réévaluation Immeubles	477 935	477 935	0
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078	0
Réserves pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	0
Ecarts actuariels au titre du régime à prestations définies	6 640	4 341	2 299
Autres éléments du résultat global imputés en capitaux propres	337 915	320 435	17 480
Total	2 977 593	2 853 040	124 553

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales par les huit Etats membres.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale (Cf. Note 2.26).

La réserve de réévaluation Or enregistre les écarts de réévaluation du stock d'or monétaire de la Banque.

La réserve pour risques de refinancement a été dotée par affectation du résultat de l'exercice 2021, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 18 mars 2022.



Note 25 - Ventilation de l'actif et du passif par monnaie³

Au 31 décembre 2022, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

(En millio					LITTIIIIIOIIS	ue i Ci A)	
ACTIF	Notes	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR	6	0	1 664 391	0	0	0	1 664 391
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	7	0	0	984 561	0	0	984 561
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	8	5 213 486	1 344 510	0	823 529	0	7 381 525
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	0	0	0	0	9 391 744	9 391 744
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	0	1 772 795	1 772 795
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	0	0	0	0	3 311 130	3 311 130
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	826	6 307	0	0	469 053	476 186
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT (**)	13	0	0	0	0	2 883	2 883
AUTRES IMMOBILISATIONS (**)	13	0	0	0	0	503 449	503 449
ACTIF DIVERS	14	8	1	0	0	76 486	76 495
TOTAL (1)		5 214 320	3 015 209	984 561	823 529	15 527 540	25 565 159

^(**) Il s'agit d'actifs physiques

PASSIF	Notes	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	0	0	0	0	11 427 990	11 427 990
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16	1 285	43 473	786	0	6 517 385	6 562 929
TRANSFERTS A EXECUTER	17	0	0	0	0	664	664
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	18	56	312	8 378		18	8 764
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	19	0	0	4 013 794	0	0	4 013 794
PASSIF DIVERS		0	0	0	0	3 551 018	3 551 018
TOTAL (2)		1 341	43 785	4 022 958	0	21 497 075	25 565 159

ECART (1 - 2)	5 212 979	2 971 424	-3 038 397	823 529	-5 969 535	0
ECART (1 - 2)	5212313	2 37 1 424	-3 030 337	023 323	-0 909 000	U

³ Il s'agit d'une ventilation par devise d'origine des opérations ou transactions et non d'une ventilation en actifs et passifs monétaires



Note 26 – Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique des contreparties (*)

Au 31 décembre 2022, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique des contreparties se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

ACTIF		EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR (*)	6	1 323 125	0	0	341 266	1 664 391
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	7	0	984 561	0	0	984 561
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES (*)	8	5 643 842	1 475 554	238 828	23 301	7 381 525
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	0	0	0	9 391 744	9 391 744
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	1 772 795	1 772 795
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	0	0	0	3 311 130	3 311 130
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	826	0	0	475 360	476 186
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	13	237	0	0	2 646	2 883
IMMOBILISATIONS	13	0	0	0	503 449	503 449
ACTIF DIVERS	14	0	0	0	76 495	76 495
TOTAL (1)		6 968 030	2 460 115	238 828	15 898 186	25 565 159

(En millions de FCFA)

PASSIF		EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	0	0	0	11 427 990	11 427 990
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16		786	0	6 562 143	6 562 929
TRANSFERTS A EXECUTER	17	0	0	0	664	664
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES (*)	18	56	4 348	0	4360	8 764
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	19	0	4 013 794	0	0	4 013 794
PASSIF DIVERS		0	0	0	3 551 018	3 551 018
TOTAL (2)		56	4 018 928	0	21 546 175	25 565 159

6 967 974

-1 558 813

238 828

-5 647 989

ECART (1 - 2)



0

^(*) Pour ces actifs et passifs, la ventilation correspond à la localisation géographique des contreparties

Note 27 – Ventilation de l'actif et du passif par échéance

Au 31 décembre 2022, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

			1 – 6	6 – 12	Plus d'un	s de FCFA)
ACTIF	Notes	0 – 1 mois	mois	mois	an	TOTAL
AVOIRS EN OR	6	1 664 391	0	0	0	1 664 391
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	7	984 561	0	0	0	984 561
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	8	2 422 463	81 716	0	4 877 346	7 381 525
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	8 822 181	564 919	4 644	0	9 391 744
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	1 772 795	1 772 795
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	6 170	78 947	229 317	2 996 696	3 311 130
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	0	0	0	476 186	476 186
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	13	0	0	0	2 883	2 883
AUTRES IMMOBILISATIONS	13	0	0	0	503 449	503 449
ACTIF DIVERS	14	23 100	21 001	145	32 249	76 495
TOTAL (1)		13 922 866	746 583	234 106	10 661 604	25 565 159

					,	s de FCFA)
			1 – 6	06 – 12	Plus d'un	
PASSIF	Notes	0 – 1 mois	mois	mois	an	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	11 427 990	0	0	0	11 427 990
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16	6 562 929	0	0	0	6 562 929
TRANSFERTS A EXECUTER	17	664	0	0	0	664
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	18	368	0	0	8 396	8 764
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	19	6 170	78 947	229 317	3 699 360	4 013 794
PASSIF DIVERS		254 978	2 327	10 738	3 282 975	3 551 018
TOTAL (2)		18 253 099	81 274	240 055	6 990 731	25 565 159
ECART (1 - 2)		-4 330 233	665 309	-5 949	3 670 873	0

Note 28 - Engagements hors bilan

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	4 443	1 286	3 157
Opérations de change au comptant en devises (achats)	5 825	4 586	1 239
Opérations de change au comptant en devises (ventes)	1 380	3 305	-1 925
Engagements reçus sur prêts	35 349	35 280	69
Autres engagements donnés en devises	3	3	0
Autres engagements reçus en FCFA	15 402	11 726	3 676
Participations à libérer en FCFA	387 896	387 896	0
Participations à libérer en devises	1 107	1 042	65
Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement	10 432 443	7 011 360	3 421 083

Engagements de change au comptant

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usance (2 jours).

• Autres engagements donnés

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

• Autres engagements reçus

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation
Cautions reçues en garantie	15 402	11 697	3 705
Autres engagements reçus	0	29	-29
Total	15 402	11 726	3 676

• Participations à libérer

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement en FCFA et Afreximbank en



devises (1,8 million de dollars US depuis 2005).

• Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement

Il s'agit des valeurs reçues en garantie des refinancements des établissements de crédit dans le cadre des opérations d'injection de liquidités au guichet du prêt marginal et sur le marché monétaire (cf. Notes 2.14 et 9).

Note 29 – Dépréciation pour pertes de crédit attendues

Les dépréciations constatées en application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » se détaillent comme suit :

	1	rédit a	ns pour attendue 2/2021		Augmentation de l'exercice (+)		Diminution de l'exercice (-)			Dépréciations pour pertes de crédit attendues au 31/12/2022						
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Avoirs en monnaies étrangères	1 852	0	0	1 852	655	0	0	655	0	0	0	0	2 507	0	0	2 507
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur les Trésors Nationaux Opérations pour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
compte des Trésors Nationaux Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
investissements financiers	0	0	181	181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181	181
Autres actifs	0	0	14 747	14 747	0	0	63	63	0	0	12	12	0	0	14 798	14 798
Total	1 852	0	14 928	16 780	655	0	63	718	0	0	12	12	2 507	0	14 979	17 486



Informations sur le compte de résultat

Note 30 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Produits d'intérêts	247 504	187 264	60 240	32
Produits sur avoirs extérieurs (1) + (2)	83 372	73 991	9 381	13
Produits sur autres avoirs en devises (1)	49 467	9 462	40 005	423
- Intérêts acquis sur les comptes de correspondant et dépôt	570	3 569	-2 999	-84
- Intérêts sur avoirs en devises	48 897	5 893	43 004	730
* Produits reçus du FMI	36 498	1 479	35 019	2 368
* Produits en autres devises	12 399	4 414	7 985	181
Produits sur portefeuille de titres (2)	33 905	64 529	-30 624	-47
- Intérêts sur bons du Trésor évalués au coût	19 922	16 245	3 677	23
- Intérêts sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	3 989	13 293	-9 304	-70
- Intérêts sur obligations évaluées à la juste valeur par le résultat	79	56	23	41
- Profits latents sur bons du Trésor	5 232	34 131	-28 899	-85
- Profits latents sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	77	20	57	285
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	4 606	784	3 822	488
Produits sur opérations de crédit	164 132	113 273	50 859	45
- Refinancement	155 127	105 351	49 776	47
- Consolidation concours statutaires et autres créances financières	6 930	6 936	-6	0
- Pénalités sur Réserves obligatoires	1 126	389	737	189
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	949	597	352	59
Charges d'intérêts	95 236	68 984	26 252	38
■ Intérêts versés à la clientèle	9 395	11 925	-2 530	-21
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	8 810	11 300	-2 490	-22
- Intérêts versés aux autres Organismes	585	625	-40	-6
Intérêts versés au FMI & autres correspondants	26 454	5 785	20 669	357
- Intérêts versés au FMI	24 875	607	24 268	3 998
- Intérêts versés aux autres correspondants	1 579	5 178	-3 599	-70
Charges sur portefeuille de titres	59 387	51 274	8 113	16
- Charges sur bons du trésor évalués à la juste valeur par le résultat	10 559	2 451	8 108	331
- Pertes latentes sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	39 285	46 229	-6 944	-15
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	7 679	1 290	6 389	495
- Pertes latentes sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	160	103	57	55
- Charges sur obligations évaluées au coût amorti	1 432	961	471	49
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	272	240	32	13
Résultat net d'intérêts	152 268	118 280	33 988	29



Le résultat net sur le portefeuille de titres, au 31 décembre 2022, s'analyse comme suit

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
	<u></u>		- 3.1.4.1.511	,,,
Produits réalisés sur portefeuille de titres (1)	23 990	29 594	-5 604	-19
- Intérêts sur bons du Trésor évalués au coût	19 922	16 245	3 677	23
- Intérêts sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le				
résultat	3 989	13 293	-9 304	-70
- Intérêts sur obligations évaluées à la juste valeur par le				
résultat	79	56	23	41
- Charges réalisées sur portefeuille de titres (2)	12 263	3 652	8 611	236
- Charges sur bons du trésor évalués à la juste valeur par le				
résultat	10 559	2 451	8 108	331
- Charges sur obligations évalués au coût amorti	1 432	961	471	49
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	272	240	32	13
Résultat réalisé sur portefeuille de titres (3) = (1) – (2)	11 727	25 942	-14 215	-55
Produits latents sur portefeuille de titres (4)	9 915	34 935	-25 020	-72
- Profits latents sur bons du Trésor	5 232	34 131	-28 899	-85
- Profits latents sur obligations évaluées à la juste valeur par le				
résultat	77	20	57	285
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	4 606	784	3 822	488
- Charges latentes sur portefeuille de titres (5)	47 124	47 622	-498	-1
- Pertes latentes sur bons du Trésor évalués à la juste valeur				
par le résultat	39 285	46 229	-6 944	-15
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	7 679	1 290	6 389	495
- Pertes latentes sur obligations évalués à la juste valeur par le				
résultat	160	103	57	55
Résultat latent sur portefeuille de titres (6) = (4) – (5)	-37 209	-12 687	-24 522	-193
Résultat sur portefeuille de titres (3) + (6)	-25 482	13 255	-38 737	-292



Note 31 - Résultat net de change

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	796 833	364 521	432 312	119
Charges sur opérations de change (-)	785 678	348 139	437 539	126
Total	11 155	16 382	-5 227	-32

> Le résultat net de change s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Résultat net réalisé de change	33 192	3 405	29 787	875
Résultat net latent de change	-22 037	12 977	-35 014	-270
Total	11 155	16 382	-5 227	-32

> Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	88 146	16 985	71 161	419
Gains latents sur opérations en devises	708 687	347 536	361 151	104
Total	796 833	364 521	432 312	119

> Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	54 954	13 580	41 374	305
Pertes latentes sur opérations en devises	730 724	334 559	396 165	118
Total	785 678	348 139	437 539	126

Les gains et les pertes de réévaluation résultent de l'impact de l'évolution des cours des devises sur les positions de change constatées à la fin de chaque période mensuelle.



Note 32 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Produits divers	7 692	9 157	-1 465	-16
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	451	487	-36	-7
Produits exceptionnels	1 551	11	1 540	14 000
Total	9 694	9 655	39	0

Note 33 - Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Achat de signes monétaires	37 498	38 200	-702	-2
Variation de stocks de signes monétaires	2 219	3 500	-1 281	-37
Assurance de signes monétaires	570	472	98	21
Transport de signes monétaires	10 805	7 868	2 937	37
Total	51 092	50 040	1 052	2

Note 34 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	982	834	148	18
Dépenses de Personnel	100 171	91 935	8 236	9
Impôts et taxes non recouvrables	218	208	10	5
Travaux et services extérieurs	19 827	19 245	582	3
Transports et déplacements	1 982	1 288	694	54
Frais divers de gestion	5 499	5 125	374	7
Frais de représentation	566	106	460	434
Total	129 245	118 741	10 504	9

Les dépenses de personnel se composent des rémunérations, allocations familiales, charges sociales, frais médicaux ainsi que des œuvres sociales.



Note 35 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Charges exceptionnelles	111	4	107	2 675
Total	111	4	107	2 675

Note 36 - Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	31/12/21	Variation	%
Dotations aux amortissements	20 963	16 650	4 313	26
Dotations aux provisions	9 900	10 572	-672	-6
Reprises de provisions	-526	-7 731	7 205	-93
Total	30 337	19 491	10 846	56

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amoindrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.17.

Divers

Note 37 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées :

- les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA;
- les membres du Conseil d'Administration ;
- les membres du Comité de Politique Monétaire et des Conseils Nationaux de Crédit ;
- les membres du Comité d'Audit ;
- le haut management de l'Institution comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres responsables de direction.

Sous le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, les organes statutaires de la Banque Centrale sont :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit (un dans chacun des Etats de l'Union).

Aucune transaction financière n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, les membres du Comité d'Audit. Les membres des organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

Quant aux responsables de gouvernance et de direction de la BCEAO, ils bénéficient de prêts aux mêmes conditions que celles accordées aux membres du personnel.

Note 38 - Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2022, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'UMOA en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 21 décembre 2019 entre le Gouvernement de la République Française et les Gouvernements des Etats membres de l'UMOA.

Note 39 – Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'est intervenu et qui soit de nature à remettre en cause la fiabilité des informations contenues dans les comptes.





Avenue Abdoulaye Fadiga BP 3108 - Dakar - Sénégal www.bceao.int